Zeitschrift: Werk, Bauen + Wohnen

Herausgeber: Bund Schweizer Architekten

Band: 76 (1989)

Heft: 6: Treppen = Escaliers = Flights of stairs

Artikel: Treppenhaus als Lichtquelle : das Treppenhaus des Immeuble Clarté in

Genf, 1932, von Le Corbusier und Pierre Jeanneret = La cage

d'escalier de l'immeuble Clarté à Genève, 1932, par Le Corbusier et

Pierre Jeanneret

Autor: Sumi, Christian

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-57579

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Treppenhaus als Lichtquelle

Das Treppenhaus des Immeuble Clarté in Genf, 1932, von Le Corbusier und Pierre Jeanneret

Einen durchlichteten Raum zu schaffen war eines von Le Corbusiers Zielen, als er das Treppenhaus des Immeuble Clarté entwarf. In der Konzeption, in den Details wie in den verwendeten Materialien korrespondiert die räumliche Idee mit der Konstruktion. Die hier erstmals publizierten Konstruktionspläne, die an der Ecole d'Architecture in Genf rekonstruiert wurden, sind zugleich ein historisches Dokument.

La cage d'escalier de l'immeuble Clarté à Genève, 1932, par Le Corbusier et Pierre Jeanneret

Lorsqu'il projeta la cage d'escalier de l'immeuble Clarté, l'un des objectifs de Le Corbusier fut de créer un volume inondé de lumière. Par sa conception, ses détails et les matériaux mis en œuvre, l'idée spatiale et la construction concordent totalement. Les plans de construction publiés ici pour la première fois, grâce à leur reconstitution à l'Ecole d'Architecture de Genève, constituent aussi un document historique. (*Texte en français voir page 69*.)

The staircase of the Immeuble Clarté in Geneva, 1932, by Le Corbusier and Pierre Jeanneret

One of Le Corbusiers objectives was to design a room full of light, when he planned the staircase of the Immeuble Clarté project. The spatial idea corresponds to the structural aspects as to the concept, the details as well as to the materials used. These construction plans, first published here, that were reconstructed at the Ecole d'Architecture in Geneva, are an important document of the history of architecture.

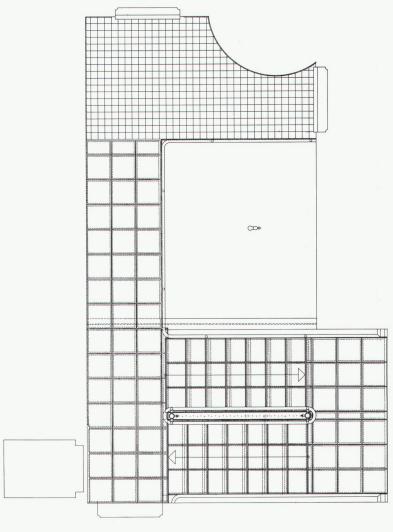
Es ist erstaunlich, dass Le Corbusier sein erstes realisiertes Mehrfamilienhaus, die Immeuble Clarté in Genf, nicht mit einer von ihm stets propagierten «rue intérieur» erschliesst, sondern durch zwei Treppenhäuser. Die Korrespondenz zwischen ihm und seinem illustren Bauherrn aus Genf zeigt denn auch, dass das Konzept der Treppenhauserschliessung der dringliche Wunsch von Wanner ist. Dieser schreibt seinem Architekten 1930:

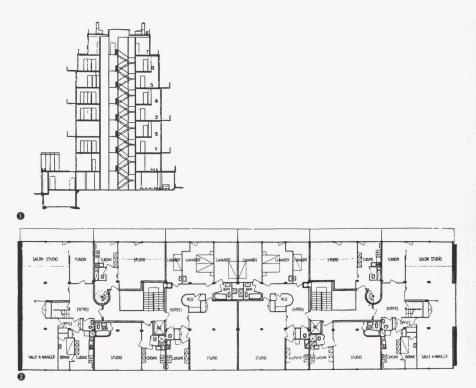
«J' ai bien reçu votre schéma dont l' idée est acceptable, mais non parfaite.

En effet, il y a trois défauts principaux:

- 1) Orientation:...
- 2) Couloirs: Malgré les deux jardins que vous prévoyez pour l'éclairage des couloirs, il n'en reste pas moins que chacun des couloirs a environ 12 mètres sans être éclairé. Certainement, c'est assez ennuyeux, et comme la disposition du terrain ne permet pas d'envisager absolument un cas général, mais nous amène à résoudre un cas d'espèce, ne vaudrait-il pas mieux le traiter uniquement comme tel, en en tirant le maximum d'avantages.
- 3) Les appartements sont trop grands:...

Je vous envoie donc un schéma à mon idée sur lequel il faudrait pousser l'étude. – Les immeubles seraient formés de 18 travées de 2,75 m de largeur et







pourraient être divisés tous les deux étages en 5 appartements à 2 étages, et quatre appartements à un étage. - ...» (Fondation Le Corbusier, Paris)

Im Schema unterteilt Wanner den 50 m langen Baukörper in zwei spiegelbildlich zueinander stehende Einheiten, welche durch eine Treppe erschlossen sind, das Grundkonzept also, nach dem die Clarté dann auch gebaut worden ist. Interessant ist meiner Meinung nach nun, wie Le Corbusier die Wünsche seines Bauherrn, welche seinen damaligen Vorstellungen des modernen Mietblockes (Immeubles-Villas) zutiefst widersprochen haben müssen, konzeptionalisiert und verallgemeinert und damit entgegen den Bedenken von Wanner wiederum einen «cas général» schafft: Gegenüber dem Schema von Wanner stellt Le Corbusier die beiden Treppenhäuser in die Mit-

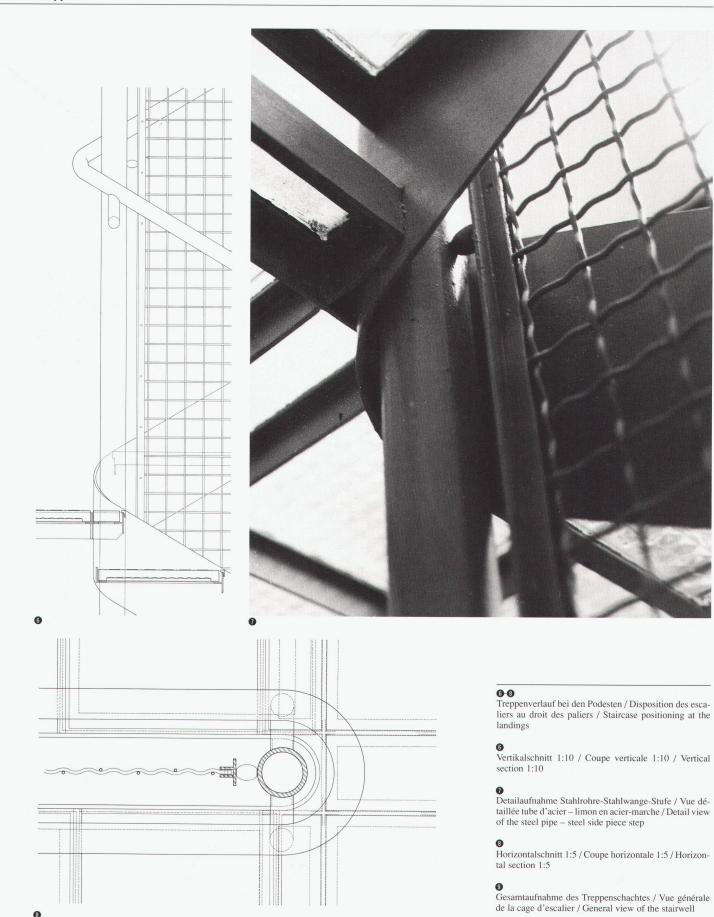
00

Grundriss und Schnitt des ganzen Gebäudes / Plan et coupe de l'ensemble du bâtiment / Ground-plan and section of the entire building

Ground-plan and section 1:100

Gesamtaufnahme / Vue générale / General view

64



Werk, Bauen+Wohnen 6/1989



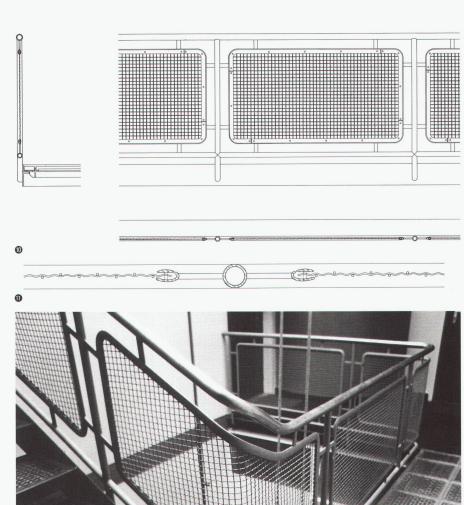
Werk, Bauen+Wohnen 6/1989

te des Gebäudes und gewinnt somit wieder Fassadenfläche für Wohnraum. Er belichtet das Treppenhaus durch ein grosszügiges Oberlicht und legt in die Podeste und Treppenstufen die damals neu auf den Markt gekommenen Glasbausteine ein. Damit verkehrt er das Bild der düsteren Treppenstiege in ihr Gegenteil, schafft eine eigentliche «Lichtkanone», um die herum, eng ineinander verschachtelt, die verschieden grossen und verschiedenartigen Wohnungen angeordnet sind. Die Duschen der grossen Duplexwohnungen liegen direkt an den Lichthöfen.

Das heisst, gegenüber der Unité d'Habitation in Marseille ist der kollektive Raum nicht horizontal organisiert, sondern als «vertikaler Durchschuss», von aussen markiert durch die beiden überhöhten Eingänge, ganz im Sinne vieler Wohnhäuser in Genf, mit ihren oft anderthalb Geschoss hohen Eingängen und den schlichten Treppenstiegen. Die Clarté ist somit nicht nur Experiment und Wohnmaschine im Sinne der Untersuchungen der Avantgarde der zwanziger Jahre, sondern nimmt auch Bezug zum traditionellen Mehrfamilienhausbau in Genf.

Die Treppenläufe bestehen aus Stahlwangen, geschossseitig auf die Stahlpasserelle aufgelegt, auf der Podestseite von einem durchlaufenden Stahlrohr getragen und an den Wänden fixiert. Die Glasbausteine sind einzeln in T-Profilrahmen eingelegt, die Gitter zwischen den Treppenläufen in einem Stahlrahmen aufgespannt und mit Distanzhalter zwischen die beiden Rohre montiert. Die Geländer bestehen aus zusammengeschweissten Stahlrohren und kleinmaschigerem Gitter, wiederum aufgespannt in Stahlrahmen.

Die Konstruktionszeichnungen entstanden 1986/87 unter meiner Leitung am Lehrstuhl von Prof. Reichlin der Ecole d'Architecture in Genf (EAUG) und sind Teil einer umfassenden Monographie über die Clarté, welche als Forschungsarbeit des Institutes für Geschichte und Theorie der Architektur (gta) der ETH Zürich im Ammann-Verlag diesen Sommer erscheint. Ch.S.



00

Passerelle / Passage-way

0

Schnitt und Ansicht 1:50 / Coupe et élévation 1:50 / Section and view 1:50

0

Horizontalschnitt 1:5 / Coupe horizontale 1:5 / Horizontal section 1:5

Aufnahme / Vue photographique / View

Fotos: Archives Gad Morel-Boissonnas, Vésenaz (5, 9), Christian Sumi (7, 12)

Zeichnungen: Stefan Horni (3, 4, 6, 8), Catherine Dumont (10, 11)

problématiques dans une autre portion de mur mitoyen, l'escalier en façade a du être entièrement suspendu à la charpente de sa couverture en verre, ce qui a contribué à un encombrement visuel minimal, et permis un plus grand apport de lumière pour la deuxième peau entièrement vitrée, en retrait de celle de la ruelle que l'on a maintenue comme mémoire et rappel du front de rue, mais en l'entaillant d'une immense meurtrière volontairement dépourvue de membrane de fermeture.

En coupe, l'organisation cherche à se conformer à l'idéal conventionnellement imposé de mixité entre secteur tertiaire et habitation qui serait souhaitable pour certains centres historiques très convoités: rez et premier niveau pour le commerce, deuxième, troisième et combles pour le logement. Dans le gabarit général l'intervention se limite à occuper, pour l'essentiel, le volume principal de l'immeuble existant.

Pour se distancer de toute ambiguïté avec la soi-disant tradition de la construction, courante en de tels cas, l'on a opté pour des détails constructifs et des matériaux qui exprimeraient avec véracité la personnalité des auteurs et leur foi en d'autres valeurs que celles de la construction vue sous l'angle de l'expédient neutre et folklorisant. Ce modeste manifeste a provoqué des réactions d'un juridisme si aiguisé qu'elles risquent d'estropier une lucarne en verre qui annonçait pourtant une réflexion très utile sur le plaisir de mettre des logements dans les combles.

Atelier Cube

Cage d'escalier de l'immeuble Clarté, Genève, 1932

Voir page 62



Architectes: Le Corbusier et Pierre Jeanneret, Paris Maître d'ouvrage, constructeur et ingénieur: Edmond Wanner, Genève

Il est étonnant que Le Corbusier n'ait pas prévu de desservir son premier collectif d'habitat réalisé, l'immeuble Clarté à Genève, au moyen d'une rue intérieure, telle qu'il la propageait inlassablement, mais par deux cages d'escalier. La correspondance échangée avec son illustre client genevois montre d'ailleurs que le concept de la desserte par cages d'escalier était un souhait impératif de Wanner. En 1930, ce dernier écrivait à son architecte:

«J' ai bien reçu votre schéma dont l' idée est acceptable, mais non parfaite.

En effet, il y a trois défauts principaux:

1) Orientation:..

2) Couloirs: Malgré les deux jardins que vous prévoyez pour l'éclairage des couloirs, il n'en reste pas moins que chacun des couloirs a environ 12 mètres sans être éclairé. — Certainement, c'est assez ennuyeux, et comme la disposition du terrain ne permet pas d'envisager absolument un cas général, mais nous amène à résoudre un cas d'espèce, ne vaudrait-il pas mieux le traiter uniquement comme tel, en en tirant le maximum d'avantages.

3) Les appartements sont trop grands:...

Je vous envoie donc un sché-

ma à mon idée sur lequel il faudrait pousser l'étude. — Les immeubles seraient formés de 18 travées de 2,75 m de largeur et pourraient être divisés tous les deux étages en 5 appartements à 2 étages, et quatre appartements à un étage. — ...»

(Fondation Le Corbusier,

Dans son schéma, Wanner divise les 50 m de longueur du volume bâti en deux unités réciproquement symétriques, chacune étant desservie par un escalier; un concept de base donc, selon lequel l'immeuble Clarté sera d'ailleurs bâti. A mon avis, il est intéressant de voir comment Le Corbusier transforme en concept et généralise les désirs de son client, auquel les idées qu'il avait à l'époque sur le bloc locatif moderne (Immeubles-Villas), devaient déplaire profondément. Ce faisant, réfutant les doutes de Wanner, il recréait un «cas général». Par rapport au schéma de Wanner, le Corbusier place les deux cages d'escalier dans le milieu du bâtiment, regagnant ainsi de la surface de façade pour les logements. Il éclaire la cage d'escalier par un généreux lanterneau et garnit les paliers et les marches à l'aide de pavés de verre, précisément apparus sur le marché à l'époque. Ainsi, il inverse l'image de la sombre cage d'escalier en son contraire et en fait un «canon de lumière» autour duquel s'articulent et s'encastrent les logements de formes et dimensions diverses. Les salles de douche des grands logements duplex s'ouvrent directement sur ce puits d'éclairement.

Ceci veut dire qu'à l'opposé de «l'Unité d'habitation» de Marseille, l'espace collectif n'est pas ici organisé horizontalement, mais sous forme d'une «percée verticale» marquée à l'extérieur par les deux entrées surélevées, bien dans l'esprit de nombreux immeubles résidentiels genevois avec leurs vestibules régnant souvent sur un étage et demi et leurs sobres cages d'escaliers. L'immeuble Clarté n'est donc pas seulement l'expérimentation d'une machine à habiter dans le sens des recherches de l'avant-garde des années vingt, mais aussi une référence à l'immeuble collectif d'habitat gene-

Les volées d'escalier se composent de limons en acier posés côté plancher, sur les passerelles métalliques et côté palier, sur un tube d'acier continu solidaire des murs. Les pavés de verre sont placés pièce par pièce dans des cadres en profilés T; les grilles entre les volées d'escalier sont tendues dans un cadre d'acier tenu entre les deux tubes par le biais de pièces d'écartement. Les garde-corps se composent de tubes d'acier assemblés par soudure et de fins grillages métalliques, eux aussi tenus dans des cadres en acier.

Les dessins de construction réalisées en 1986/87 sous ma direction à la chaire du Professeur Reichlin de l'Ecole d'Architecture de Genève (EAUG) font partie d'une monographie complète sur l'immeuble Clarté qui, en tant que travail de recherche de l'Institut pour l'Histoire et la théorie de l'Architecture (gta) de l'ETH de Zurich, sera publiée cet été aux Editions Ammann.

Christian Sumi